

**L'EXPRESS**.fr

TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

## Attentat de Marrakech: "Le sort des victimes est dans les mains de la justice marocaine"

Par Angelina Guiboud, publié le 30/07/2011 à 11:19

**Les familles des victimes de l'attentat ont été entendues ce vendredi à Paris. Elles devront se rendre au Maroc pour assister au procès.**

Les familles des victimes françaises de l'attentat commis à Marrakech, place Jamâa El-Fna, le 28 avril dernier, qui a fait 17 morts dont 8 français, ont été reçues ce vendredi après-midi par trois juges d'instruction au palais de justice de Paris.

Une trentaine de proches de victimes était présents dans la salle d'audience accompagnée de 6 avocats. Jacques Sombret a perdu sa fille, Maud, dans l'attaque meurtrière. Elle laisse derrière elle deux enfants en bas âge. Chemise indienne, cheveux blancs et teint hâlé, l'homme écarte toute émotion et s'extrait de l'affaire: "Le Maroc a arrêté les suspects. Ce qui est évidemment une excellente chose. Mais s'ils sont jugés là-bas, les juges français ne pourront les auditionner."

Son avocat, Me Avi Bitton, regrette également que "les terroristes ne soient pas jugés en France. La convention du droit pénal international interdit une double condamnation d'un pays à l'autre. Le sort des parties civiles est entre les mains de la justice marocaine avec les différences de peines que cela comprend". Ce père meurtri, raconte ses années au Maroc. "J'y ai vécu dix ans. Dix années pendant lesquelles, j'ai appris à connaître l'esprit de ce pays. Aujourd'hui, la seule chose qui m'intéresse est de faire la lumière sur la mort de ma fille."

**La seule chose qui m'intéresse est de faire la lumière sur la mort de ma fille!**

### **Le principal suspect est fier de son acte**

Une autre source proche de l'enquête raconte que "le principal suspect, celui qui a déposé la bombe, était extrêmement fier de qu'il avait fait lors des auditions".

Les six audiences qui doivent avoir lieu seront fractionnées sur un mois et demi. Ainsi, le Quai d'Orsay vient de donner son accord de principe pour prendre en charges les frais de transports et de logement des familles. La première audience aura lieu le 18 août.

De son côté, Me Bitton se félicite de "la rapidité de l'enquête et de l'étroite collaboration entre la France, la Suisse, le Portugal et le Maroc".